

**Discours de madame la Présidente du
tribunal de commerce de Grenoble.**

Audience solennelle du 24 janvier 2025.

1. REMERCIEMENTS.

Le tribunal de commerce est très heureux de pouvoir vous accueillir pour cette audience solennelle et vous remercie pour votre présence.

J'aimerais tout d'abord remercier Monsieur François Touret de Coucy, procureur de la République adjoint, pour ses propos et surtout pour les avis éclairés qu'il a apportés au tribunal tout au long de cette année. Les juges consulaires en ont besoin pour délibérer dans les meilleures conditions.

Le parquet a beaucoup travaillé, de concert avec les juges du tribunal de commerce, pour améliorer la fluidité des procédures notamment dans le domaine des sanctions et la prévention.

Dorénavant, il saisit également, dans le cadre de la lutte contre la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme, le tribunal pour enjoindre les sociétés qui ne l'auraient pas fait à déclarer leurs bénéficiaires effectifs. Cette action vient s'ajouter aux relances conjointes du parquet et de la présidence, préalables aux injonctions de dépôt au greffe des comptes annuels des sociétés dans le but de garantir plus de transparence économique et financière.

Nous apprécions énormément ce travail en équipe qui ne peut que faire progresser la qualité de la justice.

En second lieu, j'aimerais adresser des remerciements particuliers à Messieurs les Greffiers du tribunal de commerce et à toutes leurs collaboratrices, pour leur dévouement, leurs savoir-faire et leur disponibilité.

Je remercie également tous les partenaires au quotidien du tribunal, avec une mention appuyée aux administrateurs et mandataires judiciaires, commissaires de justice, à leurs collaborateurs et collaboratrices, pour leur professionnalisme et leur sourire et bien sûr aux avocats et en particulier à Madame le bâtonnier Michèle Girot Marc.

2. INSTALLATION DES NOUVEAUX JUGES.

Cinq juges nous quittent car ils sont en fin de mandat, rattrapés par la limite d'âge ou pour des raisons personnelles : par ordre d'ancienneté Lionel Rossi, Alain Bret, Jacques Delille, Christine Billaud, Etienne Descure, Cyril Vuylsteke. Le tribunal les remercie une nouvelle fois pour leur engagement au service de la justice et de l'économie de notre ressort.

J'aimerais remercier tout particulièrement Alain Bret et Lionel Rossi, qui ont été les piliers de la prévention et en tant qu'anciens commissaires aux comptes, des très bons et précieux analystes dans les dossiers financiers complexes des procédures du tribunal de commerce spécialisé.

Huit juges ont été réélus pour un mandat de 4 ans : François Bazès, Raphaëlle Degasperri Molitor, Anne Despois, Pascal Faure, Raphaëlle Lecesne, Pascal Lecroq, Florence Lombard et moi-même.

Merci à toutes et tous pour leur implication et les services qu'ils rendent à la justice consulaire et à l'économie du ressort du tribunal.

Quatre nouveaux juges arrivent :

Jean-Luc Allemand

Il est titulaire d'une maîtrise de science économique (gestion des entreprises) et a suivi un cursus d'expertise comptable (certificats et certificats supérieurs du DEC).

Il a travaillé de 1987 à 1990 comme responsable de mission au sein du service audit interne du groupe Genty Cathiard.

En 1990, il a créé et développé le cabinet d'expertise comptable Gestion Conseil à Rives, puis en 1995 a pris une participation au sein de la SA Jean Noel Hours Expertise comptable, avant la fusion en 2012 des deux cabinets d'expertise-comptable.

Il a été de 1992 à 2023 administrateur puis président de la Caisse Locale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes de Voiron et de 2012 à 2023 administrateur à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, membre du bureau en tant que trésorier, membre permanent du comité des prêts, membre du comité d'audit puis président du premier comité des risques de la Caisse Régionale.

Ses hobbies sont multiples, de la randonnée en montagnes, du vélo à l'œnologie.

Il est Chevallier et Officier du Mérite Agricole.

Eric Ferraro

Il a travaillé à l'import/export pour Hewlett-Packard, puis a participé au développement des cinémas Pathé en France et surtout à l'international (Italie, Pays-Bas et Suisse) avant de revenir, depuis maintenant presque 17 ans, dans sa région au sein du Groupe Samse négoce de matériaux de construction et d'outillage.

Il a été tout d'abord directeur d'agence, puis responsable du développement commercial auprès des constructeurs nationaux de maisons individuelles et aujourd'hui, il œuvre comme « business développer libre- service » à la direction commerciale avec un périmètre élargi à tous les points de ventes de la société Samse.

Toujours pour la société Samse, il a été pendant plusieurs années responsable des partenariats et mécénats sportifs, institutionnels et culturels.

Il est toujours membre du conseil d'administration de la fondation Samse.

Pancrazio NOVELLINO

Il est diplômé du DPECF (Diplôme préparatoire aux études comptables et financières) et du DCG (Diplôme Comptabilité et Gestion).

Depuis septembre 2012, il est directeur administratif et financier au sein de l'entreprise TOUTENVERT dont le siège est à Chatte et le pôle technique à Veurey-Voroize

Au sein de TOUTENVERT, il a accompagné le développement de l'entreprise dans son accroissement de chiffre d'affaires et dans la diversification territoriale et des métiers : création de filiales, modifications juridiques diverses, mise en place d'outil de gestion. Il a participé à la création de sociétés nouvelles (TOUTENVERT ALPES et de la nouvelle agence TOUTENVERT à Veurey), à la restructuration des sociétés et la création d'une holding SEMPERVIRENS

A ce titre, il supervise les dossiers juridiques, avec l'aide d'un réseau de conseils.

Jérôme THFOIN

Sa formation est diverse : CONSERVATOIRE NATIONAL des ARTS et METIERS, Master de l'ISCV, DESS – CAAE, Master de Management à l'IAE de Paris, DUT de Gestion de l'IAE de Paris. Il s'est également intéressé aux conséquences de la crise climatique en suivant une formation chez CARBONE 4 : Climat et Entreprises.

Au niveau professionnel, il a été de 2002/2024 directeur marketing et innovation du groupe SAMSE N°3 du négoce de matériaux en France.

Membre du comité exécutif et véritable prestataire au service du terrain, il a contribué avec ses équipes au développement du groupe en accompagnant les opérationnels en concevant et en déployant des solutions off et on-line, des outils de communication, des systèmes, des méthodes et des opérations commerciales.

Auparavant, il a été de 1998/2001 directeur général commercial de KIA AUTOMOBILES.

3. L'ACTIVITE DU TRIBUNAL

Je remercie Messieurs les greffiers pour leur rapport sur l'activité du tribunal.

J'aimerais adresser un commentaire.

Défaillances d'entreprises

Tribunal de commerce de Grenoble au 31 décembre 2024 :

742 procédures collectives ont été traitées soit +5% % par rapport à 2023 et +23 % par rapport à 2019

Au niveau national

L'année 2024 atteint un niveau record avec 66 422 défaillances d'entreprises, soit 28% de plus qu'en 2019, l'année de "référence" avant la crise sanitaire de 2020-2022, et une hausse de 15 % rien qu'en comparaison avec l'année 2023 souligne l'Observatoire de la BPCE, l'organe d'études économiques du groupe bancaire, qui recense depuis 2010 les entreprises placées en redressement ou en liquidation judiciaire.

Le baromètre prévoit une nouvelle hausse des défaillances d'entreprises en 2025, avec une perspective autour de 68 000 défauts.

Les 18 000 faillites relevées entre octobre et décembre ont fait du quatrième trimestre 2024 le pire depuis 2010.

Dans le détail, pour Grenoble en 2024 :

Sauvegardes : 4%

Redressements judiciaires 15%

Liquidations judiciaires : 81%

Les liquidations judiciaires étaient autour de 90% dans les années précédentes.

Analyse :

- Effet de rattrapage (les défaillances avaient baissé de 55% sur les deux années Covid : reprise des assignations URSSAF depuis septembre 2023)
- Hausse des coûts de l'énergie et de l'inflation
- Depuis début 2024, la situation conjoncturelle est plus difficile

- PGE : prêts de trésorerie qui se sont rajoutés aux autres dettes que toutes les entreprises ont commencé à rembourser et qui se rajoutent aux autres dettes.
- Incertitude politique depuis la dissolution

Sur l'Isère et en général sur Rhône Alpes, la situation est meilleure que sur la moyenne générale de la France.

Conséquences sur l'emploi

50000 à 55000 défaillances = 200000 emplois

2023 : 56000 défaillances = 210000 emplois.

2024 : 66422 défaillances = environ 240000 emplois.

En proportion, la situation de l'emploi est meilleure que celle des défaillances.

Procédures amiables :

Je rappelle que ce sont des procédures confidentielles qui permettent en général de sauver 70% des entreprises qui ne sont pas encore en cessation des paiements.

En 2024, 96 procédures soit + 27% par rapport à 2023 et + 50% par rapport à 2019.

La situation est préoccupante, car il s'agit d'entreprises de plus grandes tailles voir de très grandes tailles, notamment ces toutes dernières semaines. Leur situation est de plus en plus dégradée et de plus en plus, elles sont obligées de convertir leur procédure en procédure collective.

Je rappellerai, pour finir ce chapitre, que seules les entreprises qui anticipent leurs difficultés ont des grandes chances d'être sauvées. La plupart des entreprises en cessation de paiements qui ouvrent des procédures collectives ont consommé l'essentiel de leur trésorerie et ne peuvent plus être sauvées. Celles qui anticipent, et qui utilisent les bonnes procédures, s'en sortent généralement.

Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprise, ne craignez pas de venir nous voir, d'utiliser tous les outils qui existent.

Ils vous permettront de sauver le plus souvent votre entreprise.

Et plus vous viendrez tôt, plus vous aurez des chances de vous en sortir.

Les axes 2025 du tribunal.

Comme cela a déjà été fait depuis quatre ans, je vais continuer de promouvoir l'intérêt de la prévention des entreprises en difficulté, de l'anticipation, et me rendrai disponible pour le faire le plus souvent possible.

Nous, juges consulaires, continuerons de travailler avec les administrateurs et mandataires judiciaires, pour rendre le tribunal encore plus performant et au service du justiciable.

Nous continuerons à échanger régulièrement avec le barreau afin de fluidifier nos relations pour une justice encore plus efficace.

Nous allons également mettre en place une nouvelle organisation au niveau des MARD (modes alternatifs de règlement des différends). Des audiences de règlements amiables spécifiques débuteront début mars. Je rappellerai que les MARD étaient déjà une priorité sur la années précédentes mais sous une forme différente.

Nous avons mis en place tout un programme de formations internes dispensées par des juges expérimentées mais également des professeurs de l'université qui se rajoutent à celles obligatoires organisées par l'ENM.

Avec les greffiers, nous continuons d'améliorer toutes les organisations et procédures internes, afin que le tribunal de commerce de Grenoble devienne une référence dans son domaine.

Un grand effort a également été fait au niveau du numérique (signature électronique, espace du juge ...). Nous sommes un des tribunaux de commerce le plus avancé sur ce sujet et le greffe de Grenoble est l'un des greffes pilotes pour le déploiement de l'open data des décisions de justice pour les tribunaux de commerce au sein de la Cour de cassation.

Tout ce travail se fait dans le cadre d'un management participatif, au travers de deux comités, l'un orienté procédures collectives et amiables et l'autre traitant de sujets comme le contentieux, la mise en état, les MARD (modes alternatifs de règlements des différends), et d'un travail étroit avec les présidents de chambre, chacun spécialisé dans son domaine respectif.

4 - Les axes nationaux.

En introduction, je rappellerai que les juges consulaires sont représentés par la Conférence Générale des Juges Consulaires de France.

La Conférence travaille avec la Chancellerie sur tous les projets de loi nous concernant en donnant son avis et ses préconisations.

A ce titre, l'année 2024 a été marquée pour les tribunaux de commerce par les événements majeurs suivants :

Réforme du livre VI du code de commerce

Il est dans le rôle de la Conférence générale des juges consulaires d'être une force de propositions sur des sujets qui touchent directement les tribunaux de commerce. Dans cette perspective, le président de la Conférence avait annoncé, lors du congrès 2023 à Compiègne, la création d'un groupe de travail composé de juges consulaires praticiens des procédures collectives et de prévention dont la mission est de faire des propositions de réforme du livre VI du code de commerce. Ce choix s'impose en effet parce que le livre VI a connu de multiples modifications depuis la loi Badinter en 1985 jusqu'à la loi sur l'entrepreneur individuel en février 2022, au point que son application est devenue une affaire de spécialistes de par sa complexité et qu'il est bien souvent illisible pour le chef d'entreprise.

Le groupe de travail a auditionné plus d'une trentaine de personnalités, professeurs de droit, avocats, magistrats, administrateurs et mandataires judiciaires, représentants des entreprises et compte remettre un rapport avec ses propositions à la fin de ce semestre.

Lors du congrès des tribunaux de commerce qui s'est tenu en novembre dernier à Paris, la table ronde sur le thème « Le livre VI, quel avenir ? » a permis de dégager des pistes de réflexion sur la simplification des procédures, plus particulièrement pour les petites entreprises, leur dénomination, car des termes comme redressement ou liquidation restent stigmatisants pour le chef d'entreprise, ou encore le renforcement du rôle du juge commissaire.

Parallèlement à l'initiative de la Conférence générale, la Chancellerie a constitué au printemps de l'an dernier un groupe de réflexion piloté par le Conseil d'Etat dont la mission était une réécriture du livre VI du code de commerce à droit constant en distinguant ce qui serait du ressort des sociétés et groupements d'une part et d'un régime propre à l'entrepreneur individuel d'autre part.

La Conférence générale a participé à ces travaux. Le rapport du Conseil d'Etat a été rendu en juin dernier au gouvernement mais sa teneur reste confidentielle à ce jour.

Il faut souligner que ces démarches sont complémentaires et utiles pour faire évoluer le texte actuel pour une meilleure lisibilité et efficacité du traitement des difficultés des entreprises.

Déploiement de l'open data des décisions de justice pour les tribunaux de commerce

La loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique dispose que les décisions rendues par les juridictions judiciaires et administratives sont mises à la disposition du public à titre gratuit dans le respect de la vie privée des personnes concernées.

La Cour de cassation est responsable de la mise à la disposition du public, sous forme électronique, des décisions des juridictions judiciaires.

Les objectifs de l'open data des décisions de justice sont d'en garantir la publicité, d'assurer la transparence de la justice, de renforcer la sécurité juridique. Les enjeux de l'open data sont de concilier la mise à disposition des décisions avec la protection des données personnelles, de favoriser des analyses des pratiques professionnelles et l'émergence de « legal tech ».

La protection des données personnelles est assurée par la pseudonymisation (consiste à remplacer les informations identifiantes d'une personne par des codes ou alias pour rendre l'identification plus difficile sans données supplémentaires des décisions avant leur diffusion) avec deux niveaux :

- une occultation « socle » pour les prénoms, nom des personnes physiques, leurs dates civiles et leurs numéros d'identifiants,
- Une occultation « renforcée » qui peut être décidée par le juge consulaire.

Le processus de pseudonymisation des décisions des tribunaux de commerce a été élaboré par un groupe de travail commun entre la Conférence générale, le Conseil national des greffiers et la Cour de cassation. Pour assurer une parfaite sécurité des décisions qui seront publiées, il est nécessaire qu'elles soient signées par voie électronique. Le CNGTC met tout en œuvre pour que les greffiers proposent aux juges consulaires cette signature électronique.

Après les décisions de la Cour de cassation puis celles des cours d'appel et des tribunaux judiciaires, l'open data des décisions des tribunaux de commerce va être mis en place dans cinq tribunaux test et déployé au fur et à mesure dans tous les tribunaux dans l'année en cours.

Le TAE

La loi du 20 novembre 2023 pour l'orientation et la programmation du ministère de la justice a créé, à titre expérimental, un tribunal des activités économiques (TAE) doté d'une compétence élargie dans le domaine de la prévention et des procédures collectives concernant les exploitants agricoles, certaines professions libérales, les associations et les sociétés civiles.

Cette extension de compétence qui avait été proposée par la Conférence générale il y a quelques années, témoigne d'une reconnaissance par les pouvoirs publics de l'engagement des juges consulaires à trouver des solutions aux difficultés des entreprises et de leurs dirigeants.

Douze tribunaux de commerce ont été désignés pour cette expérimentation qui se déroulera sur quatre ans.

Nous regrettons bien évidemment que notre tribunal n'ait pas été retenu en dépit des démarches que nous avons entreprises, mais nous sommes convaincus que nos collègues, présidents de TAE, auront à cœur de réussir cette expérimentation afin de permettre à terme la généralisation des TAE à tous les tribunaux de commerce.

Conclusion :

Nous venons de vivre une année intense au niveau du tribunal de commerce, notamment en ce qui concerne les procédures collectives et amiables.

L'efficacité de notre institution a pu se mesurer par le nombre des entreprises et emplois sauvés.

A titre personnel, j'entame ma onzième année en tant que juge consulaire. Pendant les cinq premières années, j'ai gravi tous les échelons et connu de nouvelles missions et fonctions pratiquement chaque année. J'ai été élue en tant que présidente fin 2020 pour prendre mes fonctions lors de l'audience solennelle de 2021. Je rentre donc dans ma cinquième année de présidence.

J'avoue que cette fonction est un travail à temps complet extrêmement passionnant. Mais je fais partie de ces personnes qui ont besoin de nouveaux challenges régulièrement, en général au bout de 4 à 5 ans, pour garder ma motivation intacte.

J'ai donc pris la décision courant 2024 de quitter le tribunal fin juin de cette année en l'ayant organisé en conséquence afin que la succession puisse se faire sans difficulté.

J'ai d'autres projets, plus personnels, que j'aimerais mettre en œuvre tant que j'ai encore l'énergie pour le faire.

Je m'applique implicitement la règle non écrite qui a déjà été mise en place par certains gros tribunaux de commerce de limiter le nombre de mandat de président à un seul pour garantir l'indépendance de la justice commerciale et surtout de susciter des vocations au sein des nouveaux juges pour endosser des responsabilités.

Je la dépasserai de 6 mois pour mieux assurer la transition.

Je ne serai donc plus présente du moins en tant que présidente et juge consulaire à la prochaine audience solennelle.

C'est pourquoi, j'aimerais remercier tous mes collègues, Messieurs les greffiers et leur personnel, notamment Marjorie Roche, ma secrétaire, Mesdames et Messieurs les administrateurs et mandataires judiciaires pour tout le soutien qu'ils m'ont apporté.

J'aimerais tout particulièrement remercier Monsieur le Premier Président, Christophe Courtalon, et Monsieur le Procureur Général, Christophe Barret pour leur écoute et la précieuse aide qu'ils m'ont apportée pendant mon mandat.

Je n'oublierai pas Monsieur le Procureur adjoint, François Touret de Coucy (cher François) avec lequel j'ai travaillé avec beaucoup de plaisir.

Ces quatre années de présidence et tout le travail de représentation qui en découle, m'ont permis de rencontrer de nombreuses personnes passionnantes. Beaucoup sont dans cette salle. Je ne les citerai pas individuellement mais certains sont devenus des amis. Je les remercie également pour tout le soutien apporté.

Cette audience solennelle s'achève. Je vous remercie toutes et tous pour votre écoute.